



SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-09-062 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation :

L'an deux mille vingt trois, le quatre septembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAF DANS LE CADRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est à l'initiative du Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (FME).

Ce dispositif apporte un soutien financier à la rénovation des crèches, à l'acquisition du matériel ou à l'aménagement des locaux dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles.

La Cali met des locaux à disposition de crèches associatives à gestion parentale. Dans ce cadre, les actions suivantes pourraient bénéficier de ce financement :

- L'installation de la climatisation dans la crèche La Souris Verte à Saint Denis de Pile ;
- Les travaux d'amélioration de la cuisine de la crèche Age Tendre à Izon.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer des demandes de subvention auprès de la CAF, au titre du dispositif « Fonds de modernisation 2023 », pour les projets susvisés ;

- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne le 6 septembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance